

Amnesty salue l'arrestation de l'ancien Premier ministre du Burundi

Amnesty International, le 26 avril 2023 Burundi. L'arrestation de l'ancien Premier ministre représente une chance de rendre des comptes. L'arrestation de l'ancien Premier ministre du Burundi, Alain-Guillaume Bunyoni, le 21 avril 2023, et de son bras droit, Désiré Uwamahoro, le 18 avril 2023, Flavia Mwangovyva, directrice adjointe pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe d'Amnesty International, a déclaré :

« Ceci représente une occasion pour les autorités burundaises de faire respecter l'obligation de rendre des comptes pour des violations graves des droits humains. Alain-Guillaume Bunyoni, dans son rôle de ministre de la Sécurité publique, était chargé de superviser la police, qui s'en est violemment prise des opposants et sur Amnesty International a recueilli des informations attestant l'implication, dans le cadre de ces violations, de Désiré Uwamahoro, qui a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la police. »

« Ceci représente une occasion pour les autorités burundaises de faire respecter l'obligation de rendre des comptes pour des violations graves des droits humains. » Flavia Mwangovyva, directrice adjointe pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe d'Amnesty International, a déclaré :

« Les autorités burundaises doivent enquêter sur toutes les allégations faisant état de leur implication dans des violations graves des droits humains et crimes au regard du droit international, et s'il existe suffisamment de preuves recevables traduire en justice tous les responsables présumés dans le cadre de procédures équitables. Les autorités doivent aussi fournir aux victimes un accès à la justice et des recours efficaces. »

« Le manque de transparence caractérisant ces arrestations et détentions est préoccupant. Les autorités doivent garantir que les personnes arrêtées soient immédiatement autorisées à s'entretenir avec leurs avocats et à recevoir la visite de leur famille. Elles doivent également veiller à ce que le droit de ces personnes à un procès équitable, et leur droit de ne pas être soumises à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, soient pleinement respectés. Il faut en outre qu'elles s'abstiennent de faire des reproches aux membres de la famille d'Alain-Guillaume Bunyoni, qui auraient été détenus au secret leur domicile pendant cinq jours. Il n'existe aucune raison légitime d'empêcher ses proches de se déplacer et de communiquer librement, à moins qu'ils ne soient eux aussi visés par l'enquête. »

« Les autorités doivent aussi fournir aux victimes un accès à la justice et des recours efficaces. » Flavia Mwangovyva

Contexte Les résidences d'Alain-Guillaume Bunyoni à Bujumbura, la capitale économique, et à Rutana, dans le sud-est du Burundi, ont été perquisitionnées le 17 avril. Le 19 avril, le ministre de l'Intérieur a déclaré ignorer où se trouvait Alain-Guillaume Bunyoni, mais a confirmé qu'Uwamahoro avait été arrêté le 18 avril et faisait l'objet d'un interrogatoire. Amnesty International avait précédemment recensé et signalé des violations des droits humains commises par la police, qui relevait d'Alain-Guillaume Bunyoni en sa qualité de ministre, et par Désiré Uwamahoro, qui a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la police.

Vendredi 21 avril, plusieurs sources ont indiqué qu'Alain-Guillaume Bunyoni avait été arrêté dans la province de Bujumbura-rural. Le 22 avril, la Commission nationale des droits de l'homme a déclaré sur Twitter qu'elle avait rendu visite à Alain-Guillaume Bunyoni en détention, qu'il n'avait pas été torturé ni soumis à d'autres mauvais traitements, et que sa famille avait été informée. Il n'était pas précisé où il était détenu, ni pour quel motif. Le procureur général de la République a indiqué le 23 avril qu'Alain-Guillaume Bunyoni avait été arrêté le 21 avril dans la province de Bujumbura-rural, sans préciser ce qui lui était reproché. Le 24 avril, la porte-parole de la Cour suprême a confirmé durant une conférence de presse qu'il était détenu par le Service national des renseignements et était poursuivi pour atteinte à la sécurité nationale, atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale et prise d'intérêt. Elle a aussi confirmé que sa famille n'avait pas encore le droit de lui rendre visite, mais que cette interdiction serait bientôt levée. On ignore s'il a pu s'entretenir avec un avocat. Son épouse et quatre de leurs enfants ont semé l'épouvante en quittant leur domicile du 17 au 22 avril. Sa fille, qui vit hors du pays, a déclaré sur Twitter qu'elle n'avait pas parvenu à les rejoindre durant cette période. Alain-Guillaume Bunyoni a été Premier ministre sous le président Ndayishimiye de juin 2020 à septembre 2022, lorsqu'il a été écarté du pouvoir après que le président a accusé certaines personnes qu'il n'a pas nommées d'avoir fomenté un coup d'État contre lui. Cet homme de 51 ans avait été ministre de la Sécurité publique de 2015 à juin 2020, ainsi que de 2007 à 2011, et faisait partie d'un groupe de dirigeants dominant le parti au pouvoir, le Conseil national pour la démocratie-Forces pour la démocratie de la démocratie (CNDD-FDD). Dans sa décision de 2017 concernant l'ouverture d'une enquête sur la situation au Burundi, la Cour pénale internationale a mentionné l'allégation selon laquelle le sous-sol du domicile d'Alain-Guillaume Bunyoni à Bujumbura était utilisé comme un lieu de détention non officiel. Il est resté sur une liste de sanctions établie par les États-Unis de 2015 à novembre 2021, quand le programme a pris fin. En décembre 2022, il s'est vu imposer des restrictions de déplacement par les États-Unis « pour son implication dans une violation flagrante des droits humains ».